

AFFICHAGE DES POSTES ET OFFRES D'EMPLOIS

Les membres du SFCP 2626 ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque croissant d'informations fournies dans les affichages des postes et les offres du SFCP, comme la disparition du nom du cours et du code du cours.

Les membres dénoncent également la difficulté de prendre une décision éclairée sur les offres lorsqu'elles comportent si peu d'informations. Des demandes fortes ont donc été formulées pour améliorer, par exemple, les offres en ajoutant le code et le nom du cours, la langue du cours, une image plus claire de la répartition des heures tout au long du semestre, ainsi que les tâches et les responsabilités.

QUE DIT LA CONVENTION COLLECTIVE AU SUJET DES AFFICHAGES ET DES OFFRES ?

Notre syndicat comprend que l'employeur profite de ce manque d'informations claires et c'est pourquoi nous nous sommes collectivement battus, au fil des années et des cycles de négociations, pour que les facultés et les départements fournissent le plus d'informations possible dans les affichages et les offres.

Dans la convention collective actuelle du 2626, l'employeur doit au minimum fournir les informations suivantes :

CONTENU D'UN AFFICHAGE DE POSTE (18.3.5)

L'affichage des offres d'emploi fournit une brève description du travail, le classement et le taux de salaire, les qualifications requises, le lieu de l'emploi, la langue dans laquelle le travail devra être effectué (s'il y a lieu), le nom du superviseur (s'il est connu), le nombre d'heures de travail exigées, le nombre approximatif d'inscriptions au cours, le nom de la personne à qui soumettre la demande d'emploi, la date limite pour soumettre la demande, les documents spécifiques requis pour la demande, les conditions d'emplois et les autres renseignements pertinents.

QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS PENDANT LE CONTRAT ?

Les offres d'emploi acceptées doivent être accompagnées d'un lien Web vers les documents suivants et les instructions pertinentes :

- formulaire de Description de poste et attribution des heures (Annexe B) ;
- directives pour préparer le formulaire de Description de poste et de l'attribution des heures (Annexe C) ;
- formulaire de Révision de la charge de travail (Annexe E) ;
- formulaire d'Évaluation officieuse (Annexe F) et
- formulaire de demande d'adhésion au SCFP 2626.

DÈS QUE L'EMPLOYÉE EST PLACÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UNE SUPERVISEURE... (31.3)

- si l'offre d'emploi comprend une liste détaillée des tâches proposées et de la répartition du temps qui leur est consacré, l'offre doit indiquer que l'employée peut demander à rencontrer la superviseure pour discuter de modifications qui pourraient y être apportées ;
- si l'offre d'emploi ne comprend pas une liste détaillée des tâches, la superviseure prépare le formulaire de Description de poste et de l'attribution des heures à l'Annexe B, conformément aux Directives pour préparer le formulaire de description de poste figurant à l'Annexe C ; le formulaire comprend une liste détaillée des tâches et indique le nombre approximatif d'heures à consacrer à la préparation et à l'exécution de chaque tâche. L'employée peut demander à rencontrer la superviseure pour discuter de modifications qui pourraient y être apportées ;

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR AMÉLIORER LES AFFICHAGES ET LES OFFRES ?

Maintenant que vous savez ce que l'on attend actuellement de l'employeur en ce qui concerne les affichages et les offres d'emploi, il est important de continuer à vous assurer que votre convention collective du 2626 est respectée et d'avertir votre délégué.e ou la représentante des délégué.e.s francophones lorsque ce n'est pas le cas.

Alors que nous approchons lentement du prochain cycle de négociations (la convention collective expire en août 2022), il est encore plus important de :

1. Discutez avec les autres membres du 2626 de la manière dont nous pourrions améliorer le langage relatif aux affichages et aux offres d'emploi.
2. Informez vos représentants syndicaux élus de ces changements souhaités afin de les défendre à la table des négociations. Vous pouvez soumettre votre contribution à : pres@2626.ca

D'autres questions?

Veillez vous adresser à votre délégué.e syndical.e ou à la représentante des délégués syndicaux francophones si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les affichages et les offres d'emploi.